

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société de Beaune (Côte-d'Or) qui demande la déportation des femmes des traîtres, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société de Beaune (Côte-d'Or) qui demande la déportation des femmes des traîtres, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 453;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_27127\\_t1\\_0453\\_0000\\_26](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27127_t1_0453_0000_26)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

les bases du régime républicain, de l'instruction publique, et tout ce qui peut contribuer à la régénération des mœurs (1).

## 7

La Société populaire de Villefranche-sur-Saône, département du Rhône, rend hommage à la bravoure que le 5<sup>e</sup> bataillon du Rhône a déployée dans l'affaire de la Thuile. Elle envoie un mémoire en réponse aux calomnies répandues contre cette commune, et invite la Convention nationale à rester à son poste et à frapper tous les conspirateurs.

La Convention nationale décrète la mention honorable de ces adresses, leur insertion au bulletin et le renvoi au Comité de salut public (2).

## 8

Le citoyen Marignan, de Salins, fait don à la patrie, pour les frais de la guerre, de deux parties de rente de 150 liv. chacune, ainsi que des arrérages, dont il envoie les titres.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité des finances (3).

## 9

L'agent national près le district de Baugé annonce que le citoyen J. René Bellere, ex-curé de Vernantes, fait remise à la nation de son traitement et de sa pension de retraite. A cette lettre sont jointes les lettres de prêtrise et renonciation de 12 ci-devant curés et vicaires.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité des finances (4).

## 10

La Société populaire de Lure, département de la Haute-Saône, félicite la Convention nationale des mesures énergiques avec lesquelles elle déjoue les factions liberticides, et lui annonce que le citoyen Jean-Pierre Périgal et son épouse, lui déjà âgé et elle infirme, ne vivant que de leur travail, se sont chargés de 5 enfans en bas âge, orphelins, et d'un 6<sup>e</sup>, ainsi que de sa mère (5).

## 11

La Société populaire de Servières, département de la Loire, félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son

(1) P.V., XXXVII, 301. B<sup>in</sup>, 3 prair.  
 (2) P.V., XXXVII, 302. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> prair. (suppl<sup>t</sup>).  
 (3) P.V., XXXVII, 302. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> prair. (suppl<sup>t</sup>).  
 (4) P.V., XXXVII, 302. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> prair. (suppl<sup>t</sup>).  
 (5) P.V., XXXVII, 302. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> prair. (suppl<sup>t</sup>)  
 et 3 prair.; *J. Lois*, n° 599; *J. Fr.*, n° 606.

poste, et annonce que les cloches de cette commune ont été envoyées à leur destination, qu'elle ne connoît d'autre culte que celui de la Raison, que 42 chemises, des souliers et plus de 2,000 liv. ont été déposés sur l'autel de la patrie pour ses braves défenseurs. Elle envoie le récit d'une fête qu'elle a célébrée (1) à l'occasion de la plantation de l'arbre de la liberté dans laquelle ont été portés en triomphe les bustes de Marat, Lepelletier, Chalier et Bara (2), et demande qu'on ne fasse point de paix qu'elle ne soit signée du sang du dernier des despotes (3).

## 12

La Société populaire d'Embrun (4) envoie le procès-verbal d'une fête qu'elle a célébrée pour l'inauguration du temple de la Raison, et la plantation de l'arbre de la liberté.

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi de ces adresses au Comité d'instruction publique (5).

## 13

La Société de Beaune, département de la Côte-d'Or, remercie la Convention nationale de son énergie, et demande la déportation des femmes de ceux qui ont trahi la chose publique, et qui intriguent pour faire des partisans à leurs maris.

Insertion au bulletin, et renvoi au Comité de salut public (6).

## 14

La Société populaire de Landau (7) annonce que les malveillans relèvent la tête depuis la suppression du tribunal révolutionnaire de Strasbourg; en conséquence, elle demande l'établissement d'une commission révolutionnaire dans les départemens du Rhin.

Renvoyé au Comité de salut public (8).

## 15

L'administration du district de Marseille annonce que 10 lots de biens nationaux, estimés 114,060 liv., ont été vendus 249,505 liv.

Insertion au bulletin et le renvoi au Comité des domaines (9).

(1) et (3) P.V., XXXVII, 302.

(2) B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> prair. (suppl<sup>t</sup>).

(4) Htes-Alpes.

(5) P.V., XXXVII, 303. *J. Sablier*, n° 1328.

(6) P.V., XXXVII, 303. B<sup>in</sup>, 3 prair.

(7) Bas-Rhin.

(8) P.V., XXXVII, 303. *M.U.*, XL, 13; *C. Eg.*, n° 640.

(9) P.V., XXXVII, 304. B<sup>in</sup>, 30 flor. (suppl<sup>t</sup>); *J. Sablier*, n° 1328; *C. Eg.*, n° 642.